



Service Education

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES ORGANISATION ET RESPONSABILITES DE CHACUN

I - Précisions concernant les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- a) L'accueil du matin se déroulera comme auparavant de 7h30 à 8h20.
- b) La scolarité de 8h30 à 11h30.
- c) La cantine conservera les mêmes horaires
- d) Les heures de classes de l'après-midi **se termineront à 15h45**. Les enfants qui ne participeront ni au péri-éducatif ni au périscolaire pourront sortir sous la responsabilité de l'éducation nationale.
- e) De 15h45 à 16h30, les enfants inscrits au péri-éducatif lors de l'inscription à la cantine seront pris en charge par le personnel communal et répartis dans les locaux pour participer aux différents ateliers.
- f) Les enfants qui participeront au péri-éducatif et qui ne souhaiteront pas rester au périscolaire pourront bien sûr sortir entre 16h30 et 16h40 sous la responsabilité du personnel communal et à condition que les parents ou autres responsables viennent les récupérer à cette heure-là.
- g) Les enfants inscrits au périscolaire passeront directement du péri-éducatif à celui-ci toujours sous la responsabilité de la commune.
- h) L'idée de sortir de l'école à 15h45 et d'y retourner à 16h30 pour le périscolaire n'est pas envisageable.
- i) Le ramassage scolaire pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis ne change pas. Il est maintenu à 16h30. Pas de ramassage scolaire à 15h45.
- j) Le périscolaire se déroulera de 16h30 à 18h30 avec sortie échelonnée à partir de 17 heures.

II – Précisions concernant le mercredi

- a) Le ramassage scolaire est maintenu le matin à l'heure habituelle – (8heures)
- b) Accueil du matin inchangé (7h30 à 8h20).
- c) **Classe de 8h30 à 11h30** (sortie sous la responsabilité du corps enseignant pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine et qui ne sont pas inscrits au centre).
- d) Cantine sur le site pour tous les enfants qui le souhaitent.
- e) Ceux qui mangeront à la cantine mais qui ne resteront pas au centre l'après-midi devront être récupérés par les parents ou autre responsable entre 12h 30 et 12h45 dans les salles de la garderie. Cette sortie sera effectuée sous la responsabilité du personnel communal. **Pas de ramassage scolaire à cette heure-là.**
- f) Après la cantine, les enfants inscrits au centre seront pris en charge pour les activités de l'après-midi de 13h30 à 18h30 par l'équipe d'animation. La possibilité de venir chercher les enfants à partir de 16h30 est maintenue.